



SYNTHESE

BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES

SOMMAIRE

P 7 - BUDGET GENERAL

P10- BUDGET ANNEXE TEOM

P12- BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTÉ

P13- BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE

P15- BUDGET ANNEXE TRANSPORT

P17- BUDGET ANNEXE BÂTIMENTS INDUSTRIELS

P19- BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS D'ANGERVILLE

P20- BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DE THIÉTREVILLE

P21- BUDGET ANNEXE EXTENSION PAHF

P24- BUDGET RÉGIE EAU POTABLE

P25- BUDGET RÉGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DISPOSITIONS GENERALES

La vie budgétaire d'une commune ou d'une intercommunalité est marquée par un cycle annuel démarrant par l'adoption d'un budget primitif, définissant les crédits budgétaires ouverts pour l'année, et s'achevant par la présentation d'un compte administratif, retraçant une fois l'exercice clos, les consommations de crédits effectives de l'année, et les résultats de clôture de l'exercice, permettant la lecture des grands équilibres financiers de la collectivité. Ces éléments et les documents qui les détaillent sont présentés chaque année au conseil communautaire pour débat et validation.

RAPPEL DES ELEMENTS TENANT AU CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF DES COLLECTIVITES

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il repose sur 4 grands principes :

- L'**annualité**, le budget étant défini pour une période de 12 mois,
- L'**équilibre**, cette règle imposant l'existence d'un équilibre entre les dépenses et recettes inscrites
- L'**unité**, toutes les recettes et dépenses figurant dans un document unique, sauf pour certains budgets spécifiques, érigés en budgets annexes de manière réglementaire pour mieux suivre les crédits qui y sont inscrits (eau / assainissement / transport...)
- L'**universalité**, avec l'inscription de toutes les dépenses et recettes dans le budget, ces dernières n'étant pas affectées et finançant indifféremment les dépenses

Après le Débat d'Orientations Budgétaires qui fixe le cadre d'élaboration du budget (intervenu en Conseil communautaire le 21 mars 2024), le budget primitif constitue l'élément central du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Président de l'intercommunalité, ordonnateur, chargé de prescrire les dépenses et recettes est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2024 de l'Agglomération (Budget principal et Budgets annexes) est proposé au vote lors du Conseil communautaire du 11 avril 2024. Une fois approuvé, il pourra être consulté sur le site internet de l'Agglomération ou sur simple demande au secrétariat général de l'Agglomération.

L'Agglomération Fécamp Caux Littoral est une intercommunalité qui s'est bâtie en étant tout à la fois :

- Une intercommunalité du quotidien, au travers des actions et services portés en réponse aux besoins de la population (Enfance Jeunesse, Santé, Transport notamment) et diffusées sur le périmètre du territoire, ces actions représentant un poids important en fonctionnement.
- Une intercommunalité qui prépare l'avenir, au travers des projets structurants et de développement qu'elle porte et des réflexions stratégiques qu'elle mène.
- Une intercommunalité qui poursuit son développement, ses partenariats, qui agit pour l'attractivité du territoire et le développement de l'emploi. Une intercommunalité qui renforce son intervention en matière de politique environnementale, de transition et de gestion du Cycle de l'eau.

ORGANISATION DU BUDGET DE L'AGGLOMERATION

1. Budget Général et budgets Annexes

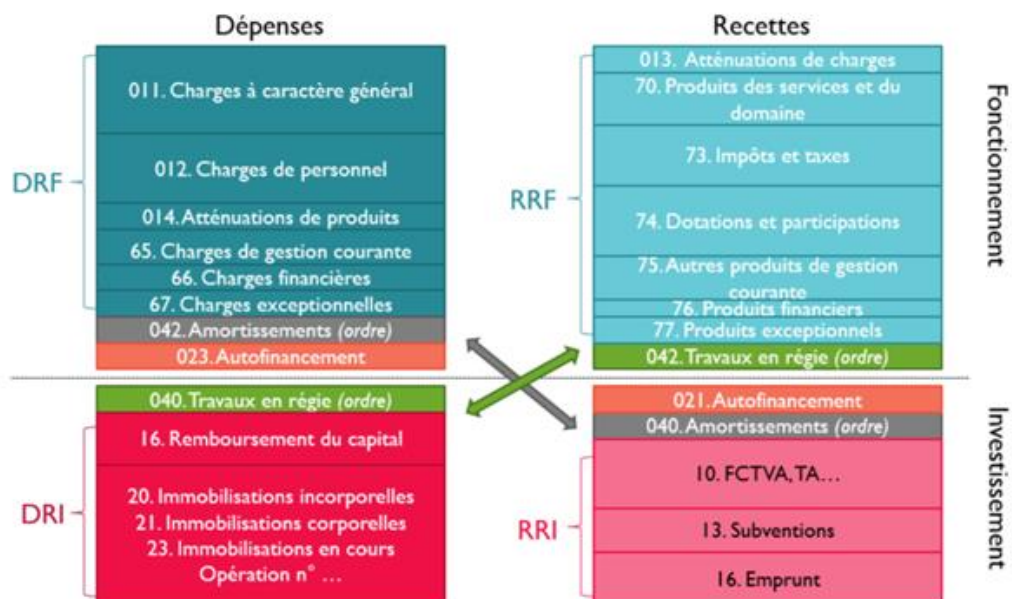
En application du principe de spécialité, l'Agglomération dispose de compétences de spécialité, qui lui sont confiées par la loi ou par la volonté de ses communes membres. L'exercice de ses compétences se fait dans le cadre d'un budget général qui rassemble l'ensemble des dépenses générales de l'Agglomération. De manière spécifique, par l'effet de la loi pour certaines compétences, ou par choix afin de mieux tracer les coûts de gestion d'un équipement, d'une compétence, au-delà de la comptabilité analytique générale pouvant être mise en place, la Communauté d'Agglomération dispose de 10 budgets annexes :

- Budget annexe TEOM
- Budget annexe Centre de Santé
- Budget annexe Centre Aquatique
- Budget annexe Transport
- Budget annexe Bâtiments industriels
- Budget annexe Zone d'Activités d'Angerville
- Budget annexe Zone d'Activités de Thiétreville
- Budget annexe (Zone) Extension du Parc d'Activités des Hautes Falaises
- Budget annexe Eau Régie de Fécamp
- Budget annexe Assainissement Régie de Fécamp

Chacun de ces budgets retracent les éléments propres aux dépenses et recettes d'un service, équipement, zone d'activité de l'Agglomération : des éléments plus détaillés seront présentés dans la partie spécifique au contenu de chaque budget.

2. Eléments tenant au contenu des budgets

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la section de fonctionnement, comprend l'ensemble des dépenses afférentes au fonctionnement quotidien des services et équipements intercommunaux, liés aux services publics portés par l'Agglomération, de l'autre, la section d'investissement qui comprend les projets de travaux, d'achats, ayant vocation à préparer l'avenir, moderniser les infrastructures et équipements du territoire intercommunal.



A. La section de fonctionnement

➤ Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer les dépenses du quotidien et regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

- **Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (crèches, entrées piscine, centres de loisirs, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions que l'Agglomération peut percevoir.
- **Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel intercommunal, en charge des services publics portés par l'Agglomération au bénéfice des habitants, et agissant sur le terrain ou dans les services centraux, l'entretien et la consommation des bâtiments intercommunaux, des espaces publics, des infrastructures et de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services confiées à des entreprises dans le cadre de différentes compétences (traitement des déchets par exemple), les subventions versées aux associations, les contributions extérieures (Service d'incendie et de secours) ou d'adhésion à des syndicats intercommunaux et les intérêts des emprunts à payer. S'y ajoute la quote part de fiscalité perçue par l'intercommunalité, et reversée aux communes en fonction du cout des compétences et montant de fiscalité transférée vers l'Agglomération (Attributions de compensation).

L'écart éventuel entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de l'Agglomération à financer le cas échéant elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

B. La section d'investissement

1. Généralités

Le budget d'investissement regroupe l'ensemble des dépenses, qu'il s'agisse de travaux, achats, études liées à des projets, constructions, visant à préparer l'avenir de la collectivité, à développer ses infrastructures, ses équipements, ses moyens d'intervention. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de l'Agglomération à moyen ou long terme, et qui peuvent avoir pour certains un caractère pluri annuel. Le budget d'investissement de l'Agglomération regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : Trois types de recettes coexistent :

1 / **les subventions d'investissement** perçues en lien avec les projets d'investissement retenus. Il est rappelé ici que l'intercommunalité mène une politique active de mobilisation et recherche de subventions auprès des partenaires et financeurs des collectivités (Etat, Région, Département, Europe...). Les crédits obtenus permettent de réduire le cout résiduel pour le budget intercommunal, l'emprunt à opérer, et in fine, le cout pour le contribuable intercommunal.

2 / **les emprunts réalisés auprès des établissements bancaires**, selon la durée de vie et d'amortissement / renouvellement des biens financés

3/ **une part d'auto financement** (amortissements et économies de fonctionnement)

A retenir en synthèse sur la clôture de l'exercice 2023 (prévisionnelle en attente des Comptes de Gestion définitifs) : servant à la construction du BP 2024

- Sur nos résultats d'exécution 2023

Une consolidation du résultat en fonctionnement de nos deux budgets principaux : Budget Général et Budget TEOM avec des résultats positifs en exécution. Les mesures mises en place en dépenses et recettes, avec notamment le vote de nouvelles recettes sur l'exercice 2023, ont permis de rétablir les équilibres et d'envisager les dépenses liées aux projets importants d'investissement qui sont les nôtres (Maison Médicale, Extension du Parc d'Activités, Pole Multimodal...) et de faire face aux dépenses nouvelles d'intervention ou en évolution.

- Sur les budgets annexes Eau et Assainissement

Des résultats qui permettent, selon le montage classique de ces budgets, de dégager des résultats positifs en fonctionnement qui sont affectés en section d'investissement (via l'affectation du résultat) pour financer le programme de travaux important qui est le nôtre pour les prochaines années (Renouvellement des installations, application des normes notamment).

- Les déficits

Déficits liés au fonctionnement des budgets annexes déficitaires : Centre de Santé, Transport et Centre Aquatique, conforme aux prévisions et qui seront couverts par le Budget Général, en rappelant qu'il concernera des services publics par essence déficitaires. Déficit 2023 à prendre en compte sur le budget 2024 (en prévisionnel) : 2 537 503,17 €. Pour rappel, il s'agit ici de minorer le cout demandé à l'utilisateur qui serait fortement majoré sans « participation » du budget général : prix du ticket de bus, entrée Piscine notamment

- Budget Centre aquatique : 1 777 097,26 €
- Budget Centre de santé : 360 405,91 €
- Budget Transport : 400 000 € (estimation en intégrant le déficit reporté)

- Les budgets de zones

Budgets avec des résultats qui seront couverts par les futures ventes de terrain, selon le mécanisme de la comptabilité de stocks. En rappelant que l'objectif premier de ces zones est la création d'emplois.

DONNEES PROPRES A CHAQUE BUDGET

I BUDGET GENERAL

➤ Rappel des principales actions /compétences / dépenses portées par le Budget Général de l'Agglomération

Le budget général de l'Agglomération porte l'ensemble des politiques de services publics, ne faisant pas l'objet d'un budget annexe (voir ci-après) et l'ensemble des dépenses tenant au fonctionnement général de la structure (même si ces frais font l'objet d'une valorisation dans les budgets annexes pour certains pour retracer le cout complet des actions et répondre aux règles comptables).

Parmi les éléments importants peuvent être cités :

- Le service petite enfance et ses places d'accueil en crèches
- Le développement économique et touristique, le soutien à l'Office de Tourisme
- La lutte contre les inondations et les actions en matière de GEMAPI /GEPU (lutte contre les inondations et gestion pluviale)
- Les versements aux communes (reversement de fiscalité économique pour 2,2 m€ aux communes) correspondants à des reversements de fiscalité selon le mécanisme des attributions de compensation.
- Les contributions extérieures comme le SDIS (en évolution annuelle constante), les contributions aux syndicats (de bassins versants, au syndicat numérique pour le déploiement de la fibre)
- Les subventions versées aux associations
- Les frais de fonctionnement des services urbanisme / portage de repas / jeunesse / ou encore liés au plan climat, à la stratégie Territoires 100 % Energie

Une part importante est aussi consacrée à l'équilibre par le budget général du déficit des budgets annexes, qui sont pour certains, par essence, relatifs à des services publics déficitaires (piscine / transports).

Enfin le cout des services centraux et ressources, en charge du pilotage de la structure au plan administratif

➤ Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	2 989 425.00 €	013	Atténuations de charges	90 000.00 €
012	Charges de personnel	6 978 400.00 €	70	Produits des services	1 652 688.00 €
014	Atténuations de produits	3 532 503.00 €	73	Impôts et taxes	5 635 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	5 628 200.00 €	731	Impôts et taxes	5 951 777.00 €
66	Charges financières	105 000.00 €	74	Dotations et participations	5 752 158.00 €
67	Charges exceptionnelles	10 000.00 €	75	Autres produits de gestion courante	7 940.47 €
68	Dotations de provision	1 043 762.00 €	77	Produits exceptionnels	1 000.00 €
			78	Reprise de provisions	680 000.00 €
			16	APA	14 000.00 €
			76	Produits de participations	500.00 €
	Total dépenses réelles	20 287 290.00 €		Total recettes réelles	19 785 063.47 €
042	Opérations d'ordre - (écritures entre sections)	1 049 000.00 €	042	Opérations d'ordre - (écritures entre sections)	134 500.00 €
023	Virement à la section	900 000.00 €	002R	Excédent reporté	2 316 726.53 €
	TOTAL	22 236 290.00 €		TOTAL	22 236 290.00 €

➤ Fiscalité

La fiscalité s'établira comme suit pour l'année 2024 :

- ✚ Cotisation Foncière des Entreprises : 26,36 %
- ✚ Taux Taxe d'Habitation : 8,39 % (taux applicable dans le cadre de la réforme aux catégories de redevables restant imposables soit les résidences secondaires)
- ✚ Taux Taxe Foncière : 2,98 %
- ✚ Taux Taxe Foncier Non Bâti : 2,17 %
- ✚ Produit de GEMAPI : 750 000 €.

➤ Dotations de l'Etat

Voici l'évolution des dotations de l'Agglomération cumulant la dotation globale de fonctionnement (DGF) et le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
3 806 028 €	3 751 542 €	3 737 291 €	3 522 697 €	3 515 791 €	3 686 780	3 600 000

➤ Recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
342 694 €	584 337 €	638 266 €	583 720 €	625 932 €	585 000 €	635 254 €	642 200 €

Nb : La diminution enregistrée sur l'exercice 2020 est essentiellement liée au contexte sanitaire, avec la fermeture des crèches ayant entraîné une diminution des recettes de fréquentation.

Il est rappelé que ces recettes ne couvrent pas pour de nombreux services rendus le coût supporté par la collectivité, parfois de manière importante, le budget communautaire assurant alors la couverture du différentiel, permettant un prix plus adapté.

➤ Les dépenses et recettes de la section d'Investissement

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Achats et travaux	487 543.04 €	13	Subventions	1 164 600.00 €
16	Remboursements d'emprunts	425 000.00 €	16	Emprunts	453 000.00 €
204	Subventions d'équipements versées	542 386.86 €	10	FCTVA	398 573.28 €
21	Immobilisations corporelles	1 058 170.89 €	1068	Exedents de fonctionnement capitalisés	400 000.00 €
23	Immobilisations en cours	2 547 399.21 €			
	Total dépenses réelles	5 060 500.00 €		Total recettes réelles	2 416 173.28 €
40	Opérations d'ordres	134 500.00 €	021	Virement à la section	900 000.00 €
			041	Opérations d'ordres	1 049 000.00 €
			R001	Exédent reporté	829 826.72 €
	TOTAL	5 195 000.00 €		TOTAL	5 195 000.00 €

➤ **Les principaux investissements de l'année 2024**

- Un programme GEMAPI pour : 1 230 k€
- Aire d'accueil des gens du voyage : 528 k€
- Amélioration des crèches pour : 300 k€
- Documents de planification : 175 k€
- Les subventions d'équipement : 542 k€

S'y ajoutent les opérations financières (capital dette / amortissements / écritures patrimoniales)

➤ **Les subventions d'investissement prévues**

A noter que des demandes complémentaires sont en cours au titre de la programmation 2024 DSIL et DETR, qui viendront diminuer en fonction des montants pouvant être obtenus, le montant des emprunts à mobiliser pour assurer le financement du programme d'investissement.

Un nouveau Contrat de territoire est aussi en cours de négociation avec le Département de Seine-Maritime et la Région Normandie pour l'obtention de soutiens à nos projets d'investissement.

➤ **L'état de la dette :**

- ❖ Encours du capital restant dû au 1^{er} janvier

2019	2020	2021	2022	2023	2024
3 780 532 €	3 885 394 €	3 394 829,48 €	5 031 849,08 €	5 636 000,00 €	5 224 000,00 €

- ❖ Montant des emprunts nouveaux

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (montant maxi prévu au BP)
500 000 €	500 000 €	0	2 000 000 €	1 350 000 €	0,00 €	453 000 €

II BUDGET TEOM

La Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral est compétente pour assurer la gestion et le financement du service public de collecte et traitement des déchets des ménagers et déchets assimilés, service public indispensable à la vie quotidienne des habitants et à la salubrité des espaces publics des communes. Ce service se décline en une chaîne globale de collecte et traitement des déchets produits par les ménages et les professionnels du territoire : ordures ménagères résiduelles et tri sélectif collectés en porte à porte ou points d'apports volontaires, mais aussi l'ensemble des flux importants collectés en déchetterie : déchets verts, encombrants, gravats, ferrailles, déchets ménagers spéciaux... Au global, près de 35 000 tonnes de déchets dont la Communauté d'Agglomération assure la gestion.

Le financement des coûts liés à ce service est assuré principalement par la perception auprès des usagers du services et habitants de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

De manière complémentaire à la mise en place de cette TEOM, les élus ont souhaité assurer la transparence et la lisibilité des dépenses à financer par cette recette spécifique, via la mise en place d'un budget annexe dédié au fonctionnement du service de collecte et d'élimination des déchets. Par délibération du 3 décembre 2020, le Conseil communautaire a donc validé la création d'un budget annexe Ordures Ménagères TEOM, à compter du 1^{er} janvier 2021. Il s'agit d'un budget annexe établi selon la nouvelle nomenclature M57 avec seule autonomie financière.

Les crédits 2024 en section de fonctionnement s'établissent comme suit :

➤ Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	5 206 600.07 €	013	Atténuations de charges	77 194.50 €
012	Charges de personnel	2 397 700.00 €	70	Produits des services	1 040 270.00 €
65	Autres charges de gestion courante	22 000.00 €	73	Impôts et taxes	6 491 500.00 €
66	Charges financières	20 000.00 €	74	Dotations et participations	1 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	30 000.00 €	75	Autres produits de gestion courante	6 000.00 €
68	Dotations en provision	560 699.93 €	77	Produits exceptionnels	5 000.00 €
	Total dépenses réelles	8 237 000.00 €		Total recettes réelles	7 620 964.50 €
042	Opérations d'ordre - (écritures ent	380 000.00 €	042	Opérations d'ordre - (écritures entre secti	19 000.00 €
023	Virement à la section	350 000.00 €	002	Excédent reporté	1 327 035.50 €
	TOTAL	8 967 000.00 €		TOTAL	8 967 000.00 €

Après une période de déséquilibre liée à d'importantes évolutions de coûts, ce budget s'inscrit aujourd'hui dans une trajectoire de retour à l'équilibre. Les inscriptions budgétaires 2024 visent à une continuité de fonctionnement de ce service public, en prenant en compte certaines évolutions de coût (traitement des déchets verts notamment, évolution nationale de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes dite TGAP) et de nouvelles dépenses liées à la gestion des déchets fermentescibles.

Dans ce contexte le montant du taux de TEOM restera stable à 17,30 %. Une attention devra être portée à l'évolution du cours des matériaux recyclés qui fluctue en fonction du contexte économique.

➤ **Les dépenses et recettes de la section d'Investissement**

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2	Dépenses d'équipement	1 296 000.00 €	13	Subventions	
16	Remboursements d'emprunts	185 000.00 €	16	Emprunts	293 831.70 €
			10	FCTVA	135 000.00 €
	Total dépenses réelles	1 481 000.00 €		Total recettes réelles	428 831.70 €
40	Opérations d'ordres	19 000.00 €	40	Opérations d'ordre	380 000.00 €
			21	Virement à la section	350 000.00 €
		- €	001	Excedent reporté	341 168.30 €
	TOTAL	1 500 000.00 €		TOTAL	1 500 000.00 €

➤ **Les principaux investissements de l'année 2023**

- Renouvellement de deux BOM : 496 k€
- Agrandissement et modernisation des deux déchetteries : 226 k€
- Aménagement et conteneurisation : 280 k€

A noter de manière pluriannuelle, une nouvelle déchèterie modernisée est en projet (Cout prévisionnel de 2 à 2,5 m€)

S'y ajoutent les opérations financières (capital dette / amortissements / écritures patrimoniales)

Au final sur ce budget il s'agit donc de poursuivre notre démarche en matière de gestion de déchets, celle d'une gestion respectueuse de l'environnement, favorisant le recyclage, celle d'un service répondant aux justes besoins des habitants, mais aussi optimisé, celle de la recherche de solutions collectives pour réduire la charge d'un service public indispensable que chacun utilise.

➤ **L'état de la dette :**

Nb : Création du budget annexe TEOM au 1^{er} janvier 2021

- ❖ Encours du capital restant dû au 1^{er} janvier

2021	2022	2023	2024
1 166 755,11 € (avec transfert emprunt om CCCV de 75 k€)	955 068,88 €	898 000,00 €	690 000,00 €

- ❖ Montant des emprunts nouveaux

2021	2022	2023	2024 (montant maxi prévu au BP)
150 000 €	0 €	0 €	293 831.70 €

III BUDGET CENTRE DE SANTE INTERCOMMUNAL

Ce budget est spécifique au fonctionnement du Centre de Santé Intercommunal, qui dispense des consultations de médecine générale auprès de la population, comprenant en dépenses les salaires des médecins et du personnel administratif salarié, les coûts de fonctionnement du Centre et en recettes le produit des consultations.

Pour permettre de répondre aux enjeux de santé et pallier la diminution de l'offre libérale, l'Agglomération s'est engagée depuis 2014 dans la création et développement du Centre de Santé Intercommunal salariant aujourd'hui 8 médecins (7 ETP). De manière globale le fonctionnement du Centre et le volume des consultations réalisées permet de couvrir les charges salariales des praticiens, l'Agglomération conservant à sa charge la partie secrétariat administratif, locaux et frais de fonctionnement généraux.

➤ Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
011	Charges courantes	188 530.21 €	013	Atténuations de charges	9 000.00 €
012	Charges de personnel	1 119 980.00 €	70	Produits des services	675 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	3 581.00 €	74	Dotations et participations	210 600.00 €
			75	Autres produits de gestion courante	867 480.00 €
	Total dépenses réelles	1 312 091.21 €		Total recettes réelles	1 762 080.00 €
023	Virement à la section	243 900.00 €			
042	Opérations d'ordre - (écritures ent	16 100.00 €	042	Opérations d'ordres (écritures entre sectio	8 500.00 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	198 488.79 €			
	TOTAL	1 770 580.00 €		TOTAL	1 770 580.00 €

➤ Les dépenses et recettes de la section d'Investissement

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2	Dépenses d'équipement	91 583.83 €			
			10	FCTVA	2 000.00 €
	Total dépenses réelles	91 583.83 €		Total recettes réelles	2 000.00 €
40	Opérations d'ordres	8 500.00 €	40	Opérations d'ordre	16 100.00 €
001	Déficit reporté	161 916.17 €	21	Virement à la section	243 900.00 €
		- €			
	TOTAL	262 000.00 €		TOTAL	262 000.00 €

La section d'investissement comporte des frais d'études pour 80 000,00 €, dans le cadre du futur projet d'immobilier de santé ainsi que des écritures comptables, des dépenses d'aménagement complémentaires et de petites matériels nécessaires à l'activité médicale.

IV BUDGET CENTRE AQUATIQUE "LA PISCINE"

Ce budget est spécifique aux coûts liés à la construction (remboursement des emprunts) et au fonctionnement du Centre Aquatique Intercommunal.

Depuis plusieurs exercices, le fonctionnement du centre aquatique génère un déficit annuel « stabilisé » en fonctionnement autour d'1,1 M€ auxquels s'ajoutait le remboursement de l'emprunt de construction pour 325 k€. Il s'agit ici d'une situation similaire aux établissements de ce type au plan national, liée aussi à la volonté de l'Agglomération de maintenir des conditions d'accès attractives (tarifs grand public, gratuité des scolaires). À l'heure où sont parfois questionnées l'action des intercommunalités et l'utilisation des impôts acquittés par les habitants, il faut rappeler ici l'accès gratuit apporté aux communes pour leurs écoles, ou encore les tarifs pratiqués afin de permettre l'accès du plus grand nombre.

Depuis juillet 2019, cet équipement est confronté à un sinistre nécessitant l'engagement de travaux structurels importants faisant suite à une phase préalable d'études conséquente elle aussi.

Avec d'abord la fermeture de la halle ludique (qui génère le plus de recettes), puis depuis novembre dernier la fermeture complète de la structure.

Des dépenses restent néanmoins à supporter (personnel reclassé sur différentes missions, fonctionnement « minimal » des installations techniques pour assurer leur redémarrage).

2024 verra l'engagement en investissement des travaux de réhabilitation.

➤ Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
011	Charges courantes	348 300.00 €	013	Atténuations de charges	17 040.00 €
012	Charges de personnel	706 900.00 €	70	Produits des services	197 866.09 €
65	Charges exceptionnelles	910.63 €	74	Dotations et participations	12 860.00 €
66		206 000.00 €	75	Autres produits de gestion courante	2 988 993.91 €
67		4 000.00 €	77	Produits exceptionnels	
	Total dépenses réelles	1 266 110.63 €			
002	Déficit de fonctionnement reporté	1 153 389.37 €		Total recettes réelles	3 216 760.00 €
023	Charges financières	658 360.00 €			
042	Opérations d'ordre - (écritures ent	398 000.00 €			
			042	Opérations d'ordre - (écritures entre secti	259 100.00 €
	TOTAL	3 475 860.00 €		TOTAL	3 475 860.00 €

➤ Les dépenses et recettes de la section d'Investissement

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2	Achats et travaux	3 559 396.16 €	13	Subventions	31 975.00 €
16	Remboursements d'emprunts	265 000.00 €	16	Emprunts	2 998 706.00 €
			10	FCTVA	460 000.00 €
			21	Virement de la section de	€
	Total dépenses réelles	3 824 396.16 €		Total recettes réelles	3 490 681.00 €
40	Opérations d'ordres	259 100.00 €	21	Virement à la section	658 360.00 €
41	Opérations patrimoniales	- €	41	Opérations patrimoniales	398 000.00 €
001	Résultat reporté	463 544.84 €			
	TOTAL	4 547 041.00 €		TOTAL	4 547 041.00 €

➤ Les principaux investissements de l'année 2024

Outre les crédits nécessaires au renouvellement des équipements, les principaux crédits votés concernent les travaux liés au sinistre touchant la halle ludique qui s'engageront au second trimestre 2024 (calendrier à arrêter au plan technique).

Parallèlement aux travaux liés au sinistre de la halle ludique, l'Agglomération mènera :

- Des travaux de réfection de l'établissement après 15 ans de fonctionnement (portes, relamping, installations sanitaires)
- L'installation de jeux d'eau sur l'espace aquatique extérieur en remplacement du bassin extérieur existant et énergivore
- Une remise à niveau de l'espace détente pour renforcer l'attractivité de l'équipement à la réouverture

L'ensemble de ces travaux représenteront un montant global de travaux de 3,5 m€ TTC

A noter concernant les travaux liés aux sinistres que l'Agglomération poursuit au plan juridique le recouvrement d'une partie de ces sommes auprès des entreprises responsables, ainsi que l'octroi de dommages au titre des pertes d'exploitation liées à la fermeture de la halle ludique. Il lui appartient dans cette attente de financer ces travaux pour le compte de qui il appartiendra.

➤ L'état de la dette :

- ❖ Encours du capital restant dû au 1^{er} janvier

2020	2021	2022	2023	2024
3 963 785 €	3 898 412,19 €	3 727 546,19 €	3 639 247,74 €	3 441 105,00 €

- ❖ Montant des emprunts nouveaux

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (montant max base BP)
0 €	0 €	100 000 €	100 000 €	0 €	0 €*	2 998 706 €

**Un emprunt a été contracté auprès de la Banque Postale en fin d'année 2023, pour un montant de 1 500 k€, la phase de mobilisation le permettant, ce dernier ne sera encaissé que sur le budget 2024, les travaux de réhabilitation du Centre Aquatique, pour lequel il a été contracté, ne commençant que courant 2024.*

V BUDGET TRANSPORT

L'Agglomération finance à travers ce budget ses services de transport et de mobilités actives sur son territoire (Délégation de Transports Urbains sur le périmètre de la Ville de Fecamp, Convention de délégation régionale des lignes de transport régulière et scolaire dans les communes, Participation aux frais de transport des familles, Action Handibus Agglo en faveur des personnes à mobilité réduite, Action en faveur des mobilités douces type application Karos et Plan vélo).

L'Agglomération fait également face à des dépenses liées à de nouveaux services pour certaines : transport à la demande pour les Personnes à Mobilité Réduite, solution de covoiturage ; à la réalisation d'études pour d'autres : élaboration de son schéma directeur vélo et mise en œuvre en 2024 des premières actions ; étude de dimensionnement du futur pôle d'échange multimodal ; d'autres enfin sont liées à l'augmentation des carburants, aux actualisations des contrats et conventions : réseau de transport urbain, lignes interurbaines et transport scolaire.

Ce budget intègre de manière globale une subvention d'équilibre du budget général de 400 à 450 k€, pour combler son déficit de fonctionnement, et tenir compte d'un prix usager bien en deca du cout réel.

➤ Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
011	Charges courantes	1 231 230.00 €	013	Atténuation de charges	- €
012	Charges de personnel	54 140.00 €	73	Impôts et taxes	1 298 000.00 €
014	Atténuation de produits	300.18 €	74	Dotations et participations	1 963 393.00 €
65	Charges exceptionnelles	1 859 685.00 €	75	Autres produits de gestion courante	200.00 €
Total dépenses réelles		3 145 355.18 €	Total recettes réelles		3 261 593.00 €
042	Opérations d'ordre - (écritures ent	3 156.00 €	002	Excédent reporté	- €
002	Déficti reporte	77 748.82 €			
023	Virement à la section d'investissem	35 333.00 €			
TOTAL		3 261 593.00 €	TOTAL		3 261 593.00 €

➤ Les dépenses et recettes de la section d'Investissement

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2	Achats et travaux	125 000.56 €	16	Emprunts	100 000.00 €
16	Remboursements d'emprunts	- €	10	FCTVA	10 000.00 €
Total dépenses réelles		125 000.56 €	Total recettes réelles		110 000.00 €
40	Opérations d'ordres	- €	40	Opérations d'ordre	3 156.00 €
41	Opérations patrimoniales	- €	021	Virement à la section	35 333.00 €
001		23 488.44 €			
TOTAL		148 489.00 €	TOTAL		148 489.00 €

➤ Les principaux investissements de l'année 2024

- Frais pour la continuité de l'étude sur le futur pole d'échanges multimodal (PEM) pour 30 k€.
- Des aménagements suivants le schéma d'aménagements cyclables (SDC) pour 90 k€.

S'y ajoutent les opérations financières (capital dette / amortissements / écritures patrimoniales)

➤ **Fiscalité : Rappel du cadre du versement Transport**

La Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), a instauré sur son territoire, le versement mobilité. Le versement mobilité est une contribution obligatoire des employeurs (privés/publics) de 11 salariés et plus, situés sur le ressort territorial d'une autorité organisatrice de la mobilité.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le taux de versement mobilité applicable sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral a été fixé par délibération à 0,55 %.

Face aux évolutions de cout, il est proposé de faire évoluer sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération le taux de versement mobilité, afin de maîtriser autant que faire se peut, le déficit du budget et donc la subvention d'équilibre versée par le budget général, à 0,60 % à compter du 1^{er} juillet 2023, puis à 0,65 % à compter du 1^{er} janvier 2024.

➤ **L'état de la dette : NEANT**

VI BUDGET BATIMENTS INDUSTRIELS

Ce budget correspond au portage par l'Agglomération :

- Des opérations de portage d'immobilier d'entreprises locatifs afin de favoriser le développement des activités et de l'emploi (Ateliers locatifs et Hotel d'entreprises Fecamp développement)
- Aux opérations de friches et bâtiments disponibles
- Au portage de l'extension du Parc d'Activités des Hautes Falaises (Opérations comptables de stock liées)

➤ Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
011	Charges courantes	247 570.22 €	70	Produits de services	108 500.00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 002.00 €	75	Autres produits de gestion courante	1 080 250.00 €
66	Charges financières	28 000.00 €	78	Reprise de provision	- €
67	Charges exceptionnelles	10 000.00 €			€
68	Dotations aux provisions	20 000.00 €			
	Total dépenses réelles	307 572.22 €		Total recettes réelles	1 188 750.00 €
042	Opérations d'ordre - (écritures ent	1 064 748.22 €			
002	Déficit reporté	682 679.56 €	042	Opérations d'ordre - (écritures entre secti	866 250.00 €
023	Virement à la section d'investissement				
	TOTAL	2 055 000.00 €		TOTAL	2 055 000.00 €

➤ Les dépenses et recettes de la section d'Investissement

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2	Achats et travaux	1 070 750.00 €	16	Emprunts	79 272.74 €
16	Remboursements d'emprunts	238 000.00 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	8 000.00 €
			024	Produits de cessions	440 000.00 €
	Total dépenses réelles	1 308 750.00 €		Total recettes réelles	527 272.74 €
40	Opérations d'ordres	866 250.00 €	40	Opérations d'ordre	1 064 748.22 €
			41	Opérations patrimoniales	- €
			001	Excédent reporté	582 979.04 €
	TOTAL	2 175 000.00 €		TOTAL	2 175 000.00 €

➤ Les principaux investissements de l'année 2023

Les principales inscriptions concernent la constitution d'une réserve notamment de la politique de requalification de friches menée par la collectivité (notamment pour 2024 avec le rachat et la revente du bâtiment Raverdy sur le Parc d'Activités des Hautes Falaises). S'y ajoutent les opérations financières (capital dette / amortissements / écritures patrimoniales)

➤ L'état de la dette :

- ❖ Encours du capital restant dû au 1^{er} janvier

2021	2022	2023	2024
2 105 456,41	1 661 436,22 €	1 233 000,00 €	874 974,41 €

❖ Montant des emprunts nouveaux

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
0 €	0 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	79 272,74 €

Les budgets de zones ZA Angerville ; ZA Thiétreville ; ZA Extension PAHF, concernent des opérations d'aménagements de zones d'activités avec gestion en comptabilité lotissement / stock, les écritures réalisées correspondant intégralement à ce dispositif et à la réalisation de menus travaux. Déséquilibre en investissement constaté chaque année selon la logique prévalant à la comptabilité de stock, équilibré à terme par des ventes de terrains qui viendront combler ce déficit.

VII BUDGET ZA ANGERVILLE

Ce budget concerne le portage par l'Agglomération des coûts liés à la réalisation de la zone d'activités d'Angerville la Martel, couvert en recettes par la cession progressive des parcelles. Il s'agit pour l'essentiel d'écritures comptables équilibrées en dépenses et recettes.

➤ Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
011	Charges courantes	66 450.00 €	75	Autres produits	2.73 €
65	Autres charges	2.00 €			
	Total dépenses réelles	66 452.00 €		Total recettes réelles	2.73 €
042	Opérations d'ordre - (écritures	276 220.45 €	042	Opérations d'ordre - (écritures entre secti	342 670.45 €
023	Virement à la section	49 681.55 €	002	Excédent reporté	49 680.82 €
	TOTAL	392 354.00 €		TOTAL	392 354.00 €

➤ Les dépenses et recettes de la section d'Investissement

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2	Achats et travaux	- €	16	Emprunt	292 988.90 €
			106	Réserves	- €
					- €
	Total dépenses réelles	- €		Total recettes réelles	292 988.90 €
40	Opérations d'ordres	342 670.45 €	40	Opérations d'ordre	276 220.45 €
1	Déficit d'investissement reporté	276 220.45 €	021	Virement entre sections	49 681.55 €
	TOTAL	618 890.90 €		TOTAL	618 890.90 €

➤ L'état de la dette : **NEANT**

VIII BUDGET ZA THIETREVILLE

Ce budget concerne le portage par l'Agglomération des coûts liés à la réalisation de la zone d'activités de Thiétreville, couvert en recettes par la cession progressive des parcelles. Il s'agit pour l'essentiel d'écritures comptables équilibrées en dépenses et recettes.

➤ Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
011	Charges courantes	22 050.00 €	75	Autres produits	2.48 €
65	Autres charges	2.00 €			
	Total dépenses réelles	22 052.00 €		Total recettes réelles	2.48 €
042	Opérations d'ordre - (écritures ent	419 394.85 €	042	Opérations d'ordre - (écritures entre secti	445 707.85 €
023	Virement à la section	124 293.15 €	002	Excédent reporté	120 029.67 €
	TOTAL	565 740.00 €		TOTAL	565 740.00 €

➤ Les dépenses et recettes de la section d'Investissement

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2	Achats et travaux	- €	16	Emprunt	300 632.50 €
			106	Réserves	- €
					- €
	Total dépenses réelles	- €		Total recettes réelles	300 632.50 €
40	Opérations d'ordres	445 707.85 €	40	Opérations d'ordre	419 394.85 €
1	Déficit d'investissement reporté	398 612.65 €	021	Virement entre sections	124 293.15 €
	TOTAL	844 320.50 €		TOTAL	844 320.50 €

➤ L'état de la dette :

❖ Encours du capital restant dû au 1^{er} janvier

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
16 358 €	11 089 €	5 639 €	0 €	0 €	0 €	0 €

IX BUDGET ZA EXTENSION PARC ACTIVITES DES HAUTES FALAISES

Il s'agit ici d'un nouveau budget ouvert sur l'exercice 2023 et qui retracera les opérations d'extension du Parc d'Activités des Hautes Falaises, afin de disposer de foncier économique pour accueillir des entreprises et activités économiques.

Les premiers crédits seront consacrés aux études préalables.

➤ Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
11	Charges courantes	40 000.00 €	75	Autres produits de gestion courante	40 000.00 €
TOTAL		40 000.00 €	TOTAL		40 000.00 €

➤ Les dépenses et recettes de la section d'Investissement

NEANT

➤ L'état de la dette :

NEANT

X ET XI / BUDGETS ANNEXES "RÉGIE DE L'EAU" ET "RÉGIE DE L'ASSAINISSEMENT"

Les Communautés d'Agglomération sont devenues compétentes en matière d'eau et d'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020. La loi a néanmoins laissé une latitude aux intercommunalités de maintenir les Syndicats gestionnaires si elles le souhaitent en offrant la possibilité d'une délégation de compétences, via l'établissement d'un conventionnement.

De fait, par délibération du 29 septembre 2020, l'Agglomération a acté de ce principe de délégation au profit des Syndicats pouvant être maintenus, en ne continuant à exercer directement la compétence que sur le seul périmètre de la Ville de Fécamp.

Des conventions de délégation ont été établies conformément à la loi avec chacun des syndicats pour définir les modalités d'association, de suivi et de contrôle de l'Agglomération ainsi que les grands objectifs fixés en matière de gestion des politiques de l'eau et de l'assainissement.

Le financement de ces deux budgets (fonctionnement et investissement) est assuré par la perception des recettes appelées auprès des usagers (redevances). Elles permettent de couvrir les frais d'exploitation des installations et réseaux Eau et Assainissement, de dégager un excédent qui, couplé aux subventions obtenues, permet de mener des travaux (renouvellement de réseaux, mise aux normes, modernisation des installations).

Dans ces deux budgets sont à noter :

- Des évolutions des coûts d'exploitation liés à l'inflation
- Un programme d'investissement pluriannuel très conséquent

- **Programme de travaux pour 2024**

Les grands axes de travaux et d'études pour 2024 dans le cadre du budget annexe Eau Potable seront :

Etudes :

- Lancement des études pour la réalisation du Schéma Directeur Eau Potable (SDEP) associé à l'élaboration d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE).
- Réflexions pour la reprise des études relatives à la sécurisation et l'interconnexion de la distribution en eau potable depuis la ressource d'Yport.
- Lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre sur le secteur Quai Bérigny, mise en conformité du réseau d'assainissement et renouvellement de la canalisation de refoulement du poste Bérigny, renouvellement de la canalisation d'eau potable.
- Poursuite des études sur la STEP de Fécamp pour la mise en œuvre des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 23/12/2021 (diagnostic d'un bassin, protection du milieu).
- Demande de renouvellement de l'autorisation environnementale pour de la STEP de Fécamp aux autorités.

Travaux :

- Travaux annuels de renouvellement des canalisations et mises aux normes.

- Extension du réseau d'eau potable chemin des jardiniers (Fécamp) et chemin des Hauts-Camps (Saint Léonard).
- Lancement des travaux de dévoiement des conduites E&A passant sous le cimetière de Fécamp, mise en conformité et gestion des eaux pluviales (Montant du marché 2 M € TTC).
- Lancement des travaux pour la construction d'un bassin de stockage et restitution (BSR), et refonte du poste de refoulement principal du Précieux-Sang : objectif de mise en conformité du système d'assainissement en temps de pluie et de renouvellement de conduites rue du Précieux-Sang (montant des travaux : 4,5 M €).

Les grands axes de travaux et d'études dans le cadre du budget annexe assainissement collectif pour 2024 seront :

Etudes :

- Etudes de maîtrise d'œuvre pour le secteur Quai Bérigny : mise en conformité du réseau d'assainissement et renouvellement de la canalisation de refoulement du poste Bérigny, renouvellement de la canalisation d'eau potable.
- Lancement d'une étude pour une gestion active des chlorures par l'ensemble des ouvrages de collecte et de stockage assainissement.
- Lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité de rejets directs au milieu naturel (Voûte et la Valmont), par la création de réseaux séparatifs.
- Etudes de diagnostic Etat / entretien et GC des ouvrages E&A.
- Etude pour le zonage assainissement.

Travaux :

- Fin des travaux de la construction d'un bassin de stockage et restitution (BSR), et refonte du poste de refoulement principal du Précieux-Sang.
- Fin des travaux de dévoiement des conduites passant sous le cimetière de Fécamp, mise en conformité et gestion des eaux pluviales.
- Lancement de travaux à la STEP sur le bassin d'anoxie et la protection environnementale.
- Réaménagement des locaux vestiaires et sanitaires de la STEP de Fécamp.
- Travaux annuels de renouvellement des canalisations et mises aux normes.

CHIFFRES BUDGET REGIE EAU POTABLE

➤ Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
011	Charges courantes	1 696 150.00 €	70	Produits de services	2 699 619.29 €
012	Charges de personnel	185 000.00 €	74	Subvention d'exploitation	- €
22	Dépenses imprévues	50 000.00 €	75	Produits exceptionnels	13 045.54 €
65	Autres charges de gestion courante	50 000.00 €	77	Produits exceptionnels	- €
66	Charges financières	15 000.00 €			
67	Charges exceptionnelles	48 239.18 €			
68	Dotation aux provisions	90 000.00 €			
	Total dépenses réelles	2 134 389.18 €		Total recettes réelles	2 712 664.83 €
042	Opérations d'ordre - (écritures ent	307 000.00 €	042	Opérations d'ordre - (écritures entre secti	96 500.00 €
023	Virement à la section d'investissem	1 149 610.82 €	002	Excédent reporté	781 835.17 €
	TOTAL	3 591 000.00 €		TOTAL	3 591 000.00 €

➤ Les dépenses et recettes de la section d'Investissement

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2	Achats et travaux	1 965 269.40 €	2	Equipements	407 351.00 €
16	Remboursements d'emprunts	19 311.30 €	1068	Autres réserves	776 038.18 €
	Total dépenses réelles	1 984 580.70 €		Total recettes réelles	1 183 389.18 €
40	Opérations d'ordres	96 500.00 €	40	Opérations d'ordre	307 000.00 €
1	Déficit reporté	558 919.30 €	021	Virement entre sections	1 149 610.82 €
	TOTAL	2 640 000.00 €		TOTAL	2 640 000.00 €

➤ L'état de la dette :

NEANT

Il n'y a pas de dette sur le budget eau, cependant un emprunt a été contracté auprès de la Banque Postale fin 2023 pour un montant de 300 k€, la phase de mobilisation le permettant, ce dernier ne sera encaissé que sur le budget 2024.

CHIFFRES BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

➤ Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
011	Charges courantes	2 203 900.00 €	70	Produits de services	3 324 625.95 €
012	Charges de personnel, frais assimi	145 000.00 €	74	Dotations et participations	35 000.07 €
22	Dépenses imprévues	45 000.00 €	75	Autres produits de gestion courane	2.00 €
65	Autres charges de gestion courante	40 002.00 €	77	Produits exceptionnels	- €
66	Charges financières	17 500.00 €			
67	Charges exceptionnelles	50 000.00 €			
68	Provisions	190 100.00 €			
	Total dépenses réelles	2 691 502.00 €		Total recettes réelles	3 359 628.02 €
042	Opérations d'ordre - (écritures ent	340 000.00 €			
023	Virement à la section	1 780 000.00 €	42	Opérations d'ordre - (écritures entre secti	162 000.00 €
			002	Excédent reporté	1 289 873.98 €
	TOTAL	4 811 502.00 €		TOTAL	4 811 502.00 €

➤ Les dépenses et recettes de la section d'Investissement

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2	Achats et travaux	3 418 828.69 €	13	Subventions	1 849 276.89 €
16	Emprunt	267 939.56 €	16	Emprunt	1 068 000.00 €
			106	Cautionnement	844 979.11 €
	Total dépenses réelles	3 686 768.25 €		Total recettes réelles	3 762 256.00 €
40	Opérations d'ordres	162 000.00 €	40	Opérations d'ordre	340 000.00 €
1	Déficit d'investissement reporté	2 033 487.75 €	021	Virement à la section	1 780 000.00 €
	TOTAL	5 882 256.00 €		TOTAL	5 882 256.00 €

➤ L'état de la dette :

❖ Encours du capital restant dû au 1^{er} janvier

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
2 034 531,11 €	1 778 411,77€	1 522 292,43 €	1 266 173,09€	1 910 053,75 €	1 765 000,00 €	2 558 540,00 €